Image not found or type unknown

Retrait de certificat de 10 ans

Par **Karim1612**, le **29/04/2016** à **13:03**

Bonjour
Je vaudrai savoir si un divorce apres 4 ans et demi cause le retrait de certificat de 10 ans pour algerien conjoint français merci

Par **taboubi**, le **09/05/2016** à **17:39**

Le retrait de la carte de résident de 10 ans est une procédure exceptionnelle diligentée surtout dans le cas de fraude où menace à l'ordre public. Le divorce proprement dit et la rupture de vie commune qui en découle ne peuvent donner lieu à une procédure de retrait sauf si le Préfet détient un dossier solide portant sur la fraude de l'époux. D'ailleurs, sur le plan statistique, il est très rare de voir le Préfet retirer un titre de séjour de 10 ans hors le motif de la mence à l'ordre public.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés